ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par M. Poisson, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 19 de cet article, substituer aux mots :

« également considérées comme représentatives pendant cette période »,

le mot:

« représentatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.